COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Formulaire

Annonce de déménagement

Selon art. 7 al.4 de la loi cantonale sur le contrôle de l'habitant :
« Toute personne établie ou en séjour, qui change d'adresse à l'intérieur de la Commune doit le communiquer à l'office de la population, dans les 14 jours. »

Coordonnées

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Tél. ..... E-mail .....

Déménagement

Date du déménagement ..... Pour ↓ :

Rue ..... No .....

Appartement ou PPE no ..... NPA et localité .....

Etage ..... Nombre de pièces .....

Remarque *(séparation, adresse courrier…)* .....

.....

Personnes partageant ce logement *(si pas seul dans l'appartement)*

Nom ..... Prénom .....

Nom ..... Prénom .....

Nom ..... Prénom .....

Nom ..... Prénom .....

Nom ..... Prénom .....

Ancien locataire *(si connu)*

Nom ..... Prénom .....

Signature

Lieu ..... Date .....

Signature .....